

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE THIA NT****EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Date de séance : Mercredi 29 avril 2026****Date de la Convocation : 16 avril 2026****Date de l'affichage : 16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THIA NT, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Président du CCAS.

Présents: M Jimmy LAURENT, Mme Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Mme Virginie LARIVE, Mme Annie COLEAU, Mme Nathalie SOURISSE, M Jean-François DUMOULIN, M Daniel DURLIN, M Dominique DREMIERE, M Patrice CATTIAUX, Mme Delphine LECLERCQ, M Alex MONFAUCÓN, Mme Sana DELROT (arrivée au point n°2), Mme Armelle BOURLET (arrivée au point n°4)

Excusé(e)s: Mme Catherine BRABANT donne pouvoir à Mme BAR-DESESPRINGALLE, M Sébastien FRANCOIS

Objet : Autorisation du Président du CCAS à engager les dépenses pour les fêtes et cérémonies à caractère social dans la limite des crédits inscrits au budget du CCAS

18 h18 : Arrivée de Mme Armelle BOURLET.

Considérant La volonté du CCAS de renforcer le lien social et de valoriser les acteurs de l'action sociale (bénévoles, partenaires, bénéficiaires) ;

Considérant Que l'organisation de fêtes, cérémonies ou événements conviviaux contribue à la cohésion et à la reconnaissance des engagements au sein du CCAS.

Il est proposé d'autoriser le Président du CCAS à engager des dépenses dans le cadre de l'organisation de fêtes, cérémonies ou événements à caractère social dans la limite des crédits inscrits au budget du CCAS.

Ces dépenses pourront concerner notamment :

- L'achat de denrées alimentaires et boissons (dans le respect de la réglementation),
- La location de matériel ou de salle,
- Les prestations d'animation ou de service,
- Les frais de communication liés à l'événement.

Le conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour dont 1 pouvoir, 0 voix contre, 0 abstention

AUTORISE le Président à engager des dépenses dans le cadre de l'organisation de fêtes et cérémonies à caractère social, dans la limite des crédits inscrits au budget du CCAS.

Fait et voté en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jimmy LAURENT